

## LES CHEMINS DE FER

### LA PÉNURIE DE WAGONS

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame le Président, je voudrais bien poser une question au ministre des Transports au sujet de la mise à pied de 700 employés d'une fabrique de wagons de la Nouvelle-Écosse le mois prochain. La loi canadienne sur les transports prévoit que les sociétés ferroviaires fournissent des installations convenables pour tout genre de transport, et pourtant il n'y a pas suffisamment de wagons pour le transport des pommes de terre, du bétail, des fruits et légumes frais, et des céréales. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, le ministre exigera-t-il des sociétés ferroviaires qu'elles commencent immédiatement à commander du matériel roulant afin de répondre aux besoins actuels et d'éviter ces mises à pied?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, si mon honorable ami a des cas à me soumettre, même s'ils ne sont pas très bien documentés, j'en parlerai immédiatement aux sociétés ferroviaires et tenterai d'obtenir qu'elles justifient la pénurie de matériel roulant. Autrement, je ne vois vraiment pas ce que je peux faire.

En ce qui concerne le second volet de sa question, où le député me semble demander une recrudescence d'activités dans le secteur de la construction de wagons, je puis le rassurer là-dessus, compte tenu du fait que nous allons acheter incesamment 1,280 wagons-trémies, comme nous avons promis de le faire.

### LA COMMANDE DE WAGONS-TRÉMIES DU GOUVERNEMENT

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame le Président, ce n'est pas encore assez vite. Il y a bien longtemps que le ministre nous parle de ces 1,280 wagons trémies et la commande n'est toujours pas passée. Le ministre peut-il assurer à la Chambre ainsi qu'aux travailleurs menacés d'une mise à pied à Trenton, en Nouvelle-Écosse, qu'on fera passer la commande sur-le-champ et que celle des 4,000 autres wagons nécessaires sera préparée, de sorte qu'il n'y ait aucun congédiement tant que les 5,300 wagons-trémies dont on a besoin pour le transport des céréales ne seront pas construits?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, ce léger retard s'explique facilement. C'est que nous nous demandons s'il ne vaut pas mieux louer les wagons plutôt que de les acheter et de devoir les payer immédiatement. L'examen approfondi qui est en cours se justifie pleinement. Si nous les payons maintenant, il faudra en soustraire le coût du crédit de 1.35 milliard de dollars prévu à cette fin par le ministre des Finances. Il resterait alors moins d'argent pour d'autres dépenses. Nous aurons bientôt terminé cette étude très intéressante, et nous devrions prendre une décision sous peu.

## Questions orales

### LA JUSTICE ET LES QUESTIONS JURIDIQUES

#### LA MOBILITÉ DES AVOCATS À L'ÉCHELLE NATIONALE

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Puisque le ministre de la Justice est absent, madame le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question. S'il est un problème qui ne manque pas d'embarrasser beaucoup le barreau canadien, c'est le manque de mobilité des avocats de notre pays. Il est manifeste qu'une toute nouvelle approche s'impose, de façon que les avocats puissent se déplacer sans difficulté d'une province à une autre, tout comme le peuvent les médecins.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si les différents barreaux ou les différentes écoles de droit discutent présentement ou envisagent de discuter de la possibilité de reconnaître aux avocats qui exercent leur profession dans une province le droit d'aller l'exercer dans une autre province, ou si l'on songe à instituer à l'intention des diplômés en droit un examen national analogue à celui que le Conseil médical du Canada fait subir aux médecins, de façon à favoriser la mobilité des avocats canadiens?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne sache pas que les divers barreaux provinciaux ou les membres de l'Association du barreau canadien aient entrepris des négociations véritables à ce sujet. Je devrai saisir le ministre de la Justice des observations que le député a formulées à cet égard.

Pourtant, je signale au député que lorsque nous examinons la constitution avec les représentants des provinces, nous gardions présentes à l'esprit les questions comme celle que le député a soulevée. Si nous avons insisté sur l'importance d'insérer dans la constitution une disposition sur la mobilité de la main-d'œuvre, c'est afin que les Canadiens qui exercent une profession ou un métier puissent se déplacer à leur guise dans toutes les provinces du Canada. Évidemment, nous avons réussi en partie et nous avons échoué en partie. Je partage en gros la préoccupation du député et je communiquerai au ministre de la Justice la question que le député a posée.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### POLOGNE—LA MISE EN ŒUVRE ÉVENTUELLE D'UN EMBARGO SUR L'EXPORTATION D'URANIUM À DESTINATION DES PAYS COMMUNISTES

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Afin de manifester l'extrême inquiétude que nous inspire les violations de plus en plus fréquentes des droits de la personne en Pologne, le ministre songe-t-il à appliquer des sanctions relatives à l'exportation et au transport d'hexafluorure d'uranium et d'autres éléments du cycle de transformation du combustible nucléaire vers les pays de l'Est?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le cabinet est en train d'étudier la question des sanctions à prendre contre la Pologne dans la situation actuelle. J'espère pouvoir annoncer des mesures en temps opportun.